

## Procès -Verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2020

### **ORDRE DU JOUR :**

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente,

2 Délibération :

- I. Vote du compte de Gestion 2019
- II. Vote du compte Administratif 2019
- III. Affectation du résultat 2019
- IV. Vote des taux au titre de l'année 2020

3 Informations et questions diverses :

- I. Points sur les Projets
- II. Points sur les Travaux
- III. Organisation des scrutins des 15 et 22 mars 2020

<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 10 Présents : 10          Pouvoirs : 0 Votants : 10	<u>Date de Convocation</u> : 29 février 2020 <u>Date d'affichage</u> : 29 février 2020
---	---

L'an deux mil vingt et le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Éric DESMET, Catherine FLECHAIRE, Damien FRADET, Chantal HIBERT.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Claudine BAYLE

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1) Compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

#### **2) Délibérations :**

##### **I. Approbation du compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## II. Vote du compte Administratif 2019

*Monsieur Paquignon ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Philippe VIAUD a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019,

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le comptable,

Sur proposition de Philippe VIAUD, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, président de l'assemblée au moment du vote, le Conseil municipal :

**approuve** à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019,

**constate** aussi bien pour la comptabilité principale que, pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.

**reconnaît** la sincérité des restes à réaliser

**vote et arrête** les résultats définitifs 2019 ci-dessous :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Opération de l'exercice</b>	187 501,53 €	238 426,62 €	296 872 ,01 €	338 952,30 €	484 373,54€	577 378,92 €
<b>Mandats Annulés</b>	43 685,03€		1 906,03 €		45 591,06 €	
<b>Résultat de l'exercice</b>	50 925,09 €		42 080,29 €		93 005,38 €	
<b>Résultat reporté de 2018</b>	- 54 540,96 €		83 821,10 €		29 280,14 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>- 54 540,96 €</b>	<b>50 925,09 €</b>	<b>83 821,10 €</b>	<b>42 080,29 €</b>	<b>29 280,14 €</b>	<b>93 005,38 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	- 3 615,87 €		125 901,39 €		122 285,52 €	
<b>Restes à réaliser</b>	- 57 690,23 €	45 695,60 €	/	/	- 57 690,23 €	45 695,60 €
<b>Totaux Cumulés</b>	<b>- 11 994,63 €</b>		0,00 €		<b>- 11 994,63 €</b>	
<b>Résultat définitif</b>	<b>- 15 610 ,50€</b>		125 901,39 €		110 290,89 €	

### III. Affectation du résultat 2019

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et en particulier celles relatives à l'affectation du résultat,

Vu les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2019 approuvé ce même jour,

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes de l'exercice	338 952,30 €
Dépenses de l'exercice	298 778,05 €
Mandats Annulés	1 906,03 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	42 080,29 €
Reprise résultat N-1 (002)	83 821,10 €
	<hr/>
<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>125 901,392 €</b>

<u>Investissement</u>	
Recettes de l'exercice	238 426,62 €
Dépenses de l'exercice	231 186,56 €
Mandats Annulés	43 685,03 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	50 925,09 €
Reprise résultat N-1 (001)	- 54 540,96 €
	<hr/>
<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 3 615,87 €</b>

Vu le montant du besoin de financement de la section d'investissement qui se situe à :

Déficit d'investissement	- 3 615,87 €
Dépenses engagées non mandatées	- 57 690,23 €
Recettes à recevoir	45 695,60 €
	<hr/>
Besoin de financement de la section d'investissement	<b>15 610,50 €</b>

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article unique :** Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)	<b>15 610,50 €</b>
<i>Affectation du solde de l'excédent reporté (compte 002)</i>	<b>110 290,89 €</b>

### IV. Vote des taux au titre de l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle les taux votés au titre de l'année 2019 inchangés depuis plusieurs années, cependant puisque ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, ils connaissent chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

#### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** de maintenir les taux d'imposition communaux au titre de **l'année 2020**, à savoir :

Taxe d'habitation	25.98 %
Taxe foncier bâti	17.81 %
Taxe foncier non bâti	52.55 %
CFE	19.95 %

**Article 2:** charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

### 3) Questions diverses

#### Elections Municipales\_Planning Bureau de Vote

##### Composition du bureau de vote

Présent à l'ouverture et à la fermeture du bureau de vote

**Président** = Christian PAQUIGNON

**Secrétaire** = Philippe VIAUD

**Assesseur** = Claudine BAYLE

Marc DEHECQ

Chantal HIBERT

Simone VINCENT

Permanences pour les élections Municipales les Dimanches 15 et 22mars 2020			
<b>8h-11h30</b>	Damien CATHERINEAU		Eric DESMET
	Marc DEHECQ	<b>15h-18h</b>	Philippe VIAUD
	Philippe AMEYE		Simone VINCENT
<b>11h30-15h</b>	Chantal HIBERT		Philippe VIAUD
	Damien FRADET	<b>Dépouillement</b>	Marc DEHECQ
	Claudine BAYLE		Chantal HIBERT
			Eric DESMET
			Claudine BAYLE

##### **Points sur les Projets**

Chaufferie Bois Une date est à définir fin mars-début avril pour organiser une réunion entre les élus, le bureau d'étude, le Pays de la Châtre et le SDEI pour la présentation du 2ème volet de l'étude.

##### **Points sur les Travaux**

Maison Cayré : Le peintre a déposé le nuancier, il conseille de choisir une teinte neutre et la même dans toutes les pièces du logement. Il devrait prochainement intervenir pour les murs et sols.

Un conseiller signale qu'il manquerait une vis au luminaire positionné derrière la maison.

##### Maison des Associations :

Les travaux de l'espace destiné au club VTT ont bien avancé et le club devrait bientôt pouvoir disposer de ces locaux.

Les travaux pour les locaux destinés au Comité des fêtes et au Comité des jeunes n'ont pas évolué => refaire le point avec ces associations.

##### **Réempoissonnement des mares**

En réponse à la sécheresse, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ré-empoissonner les mares. Après échange cette question sera abordée avec la prochaine équipe municipale à l'automne.

##### **Points d'information**

**Sivu Fougerolles-Sarzac-Ttranzault** L'agent du SIVU est présent à compter du 9 mars pour 4 semaines, en raison des fortes pluies il lui sera demandé de créer des saignées sur les routes.

